

# Complément d'inscription

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

NPA et localité

Téléphone

E-mail (pour les jeunes de moins de 18 ans, e-mail d'un·e représentant·e légal·e)

*En signant ce formulaire, les personnes concernées s'engagent à respecter le règlement et se déclarent responsables des documents empruntés.*

Date

Signature

Signature d'un·e représentant·e légal·e (pour les jeunes de moins de 18 ans)

## Horaires

Lu Ma Me Je Ve Sa

Récré  
3-4 P

Récré  
5-6 P

Récré  
7-8 P

15:00  
18:30

15:00  
18:30

 Prêt scolaire

 Prêt public



La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires et les jours fériés.

## Coordonnées



026 668 54 72



bibliotheque.valbroye@asipe-broye.ch



www.asipe-broye.ch/bibliotheque/accueil



Centre Sous-Bosset  
1523 Granges-Marnand (sous-sol)



Bibliothèque de Valbroye  
Centre Sous-Bosset  
Granges-Marnand



ASiPE

La bibliothèque est un lieu qui...



garantit l'accès, gratuit pour tous, à l'information et à la culture.



favorise les échanges et la découverte.



offre la possibilité d'emprunter, de prolonger ou de réserver des documents.



propose des romans, des bandes dessinées, des mangas, des documentaires, des E-books, etc...



met des ordinateurs à disposition pour les recherches documentaires et scolaires, ainsi que des places de travail.

# Règlement

## Dispositions générales

La bibliothèque est un lieu de vie, de détente et d'étude. Chaque usager·ère s'engage à respecter la tranquillité du lieu, ainsi que les personnes et le matériel qui s'y trouvent. En plus des dispositions suivantes, le règlement de l'Etablissement primaire de Payerne-Granges et environs s'applique à l'intérieur de la bibliothèque.

Accès à l'intégralité du règlement des Bibliothèques mixtes de l'ASIPE sur place ou sur notre site internet.

## Inscription

Pour emprunter des documents, le lecteur·trice doit souscrire un abonnement, dont le prix s'élève à 25.- par année. Pour les moins de 18 ans, les services de la bibliothèque sont gratuits.

## Modalités de prêt

Le lecteur·trice peut emprunter jusqu'à 6 documents pour les élèves, 10 pour le public communal, pour une durée de 28 jours, cumulables avec ceux empruntés sur le site de Payerne. Ils peuvent être prolongés pour autant qu'ils ne soient pas réservés par une autre personne.

## Carte de bibliothèque

Dès la validation de l'inscription, le lecteur·trice recevra une carte Renouvaud, à présenter lors de chaque emprunt au guichet du prêt. En cas de perte, la carte de remplacement est facturée CHF 5.-.

## Frais

Les frais d'abonnement et les amendes sont à régler en liquide ou par TWINT aux guichets.

## Retard

Les avis d'échéance et de retard sont automatiquement envoyés par courriel. Pour les élèves, les amendes sont abrogées ; le lecteur·trice reste néanmoins responsable des échéances fixées lors de l'emprunt. Après le délai de rappels (max. 84 jours), les livres non restitués seront considérés comme perdus et facturés au lecteur·trice. Pour les adultes, les frais sont de 10 centimes par jour et par document, dès la première semaine de retard. (Vous avez la possibilité de prolonger vos documents via votre compte lecteur·trice, par email ou encore par téléphone.)

## Dossier lecteur en ligne (scanner QR-code ci-contre)

Depuis votre dossier lecteur·trice en ligne vous pouvez :

- consulter l'historique de vos emprunts ;
- prolonger et réserver des documents (à condition qu'ils soient empruntés) ;
- Prendre connaissance de vos éventuelles amendes ;
- modifier vos données personnelles.

Pour accéder à votre dossier en ligne, vous avez besoin de votre numéro de lecteur·trice et du mot de passe qui vous ont été remis lors de votre inscription à la bibliothèque.

## Utilisation des documents

Les usagers·ères traitent les documents avec le plus grand soin, sans dessiner ou écrire à l'intérieur et sans écorner les pages. Les documents abîmés sont signalés aux bibliothécaires, qui possèdent le matériel adéquat pour les réparer. Les usagers ne procèdent à aucune réparation eux-mêmes. En cas de perte d'un document ou de dégât important, le lecteur·trice responsable est dans l'obligation de rembourser le document.